

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1235_AL_RD415_LES ROUSSES
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 24 mai 2022 par laquelle Monsieur Michel PERRAD, demeurant Lieu-dit « Chez la Mathège », RD 415, 39220 LES ROUSSES, représenté par le Cabinet Olivier COLIN et Associés, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 415, au droit de la parcelle cadastrée section H n° 151 et 152, située au 4435 route Internationale, Lieu-dit « Chez la Mathège » - Commune de LES ROUSSES hors agglomération.
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3 ,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 14 juin 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A et D figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune de LES ROUSSES pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Signature de l'arrêté par le département



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"

Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL

Géomètres-Experts

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22-11-2022

ID : 039-223900010-20221121-ARR_2022_1235-AR

Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes



ARD DE SAINT-CLAUDE

M. le Président du Conseil Départemental du

Z.I. Plan d'Acier

39200 ST CLAUDE



Objet : Convocation en Bornage

Ref. N° de dossier : 220005/ LES ROUSSES

CHAMPAGNOLE, le 24 mai 2022

Cher Monsieur,

A la demande de M. Michel PERRAD j'ai été chargé de procéder au bornage de la propriété, **sise à LES ROUSSES**, cadastrée **section H**, parcelle(s) suivante(s) **n° 151 152**, lieu-dit Chez la Mathege.

Cette propriété est contigüe à une parcelle ou une voie du Domaine Public. C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir assister ou de vous faire représenter par une personne mandatée à la réunion contradictoire de bornage amiable qui se tiendra sur les lieux :

Le mardi 14 juin 2022 à 14h30.

(RD415 - au 4435 Route Internationale)
RD415

Je vous saurais gré de bien vouloir vous munir de vos actes de propriété, ainsi que de tous documents que vous jugerez utiles à ce bornage (plan de masse ou de bornage réalisé par un géomètre).

Je compte sur votre compréhension quant à l'intérêt commun de cette réunion, et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Laure LOCU-CHARLIER



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

▲ SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros ▲

95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17

Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11

Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58

E-mail : contact@colin-associes.fr

SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22-11-2022

SLO

ID : 039-223900010-20221121-ARR_2022_1235-AR

KD 712
2022

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22-11-2022
Ce plan digitialisé sur **SLO**
par le centre des impôts foncier suivant :
ID : 039-223900010-20221121-ARR_2022_1235-AR

Département :
JURA

Commune :
LES ROUSSES

Section : H
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 24/05/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

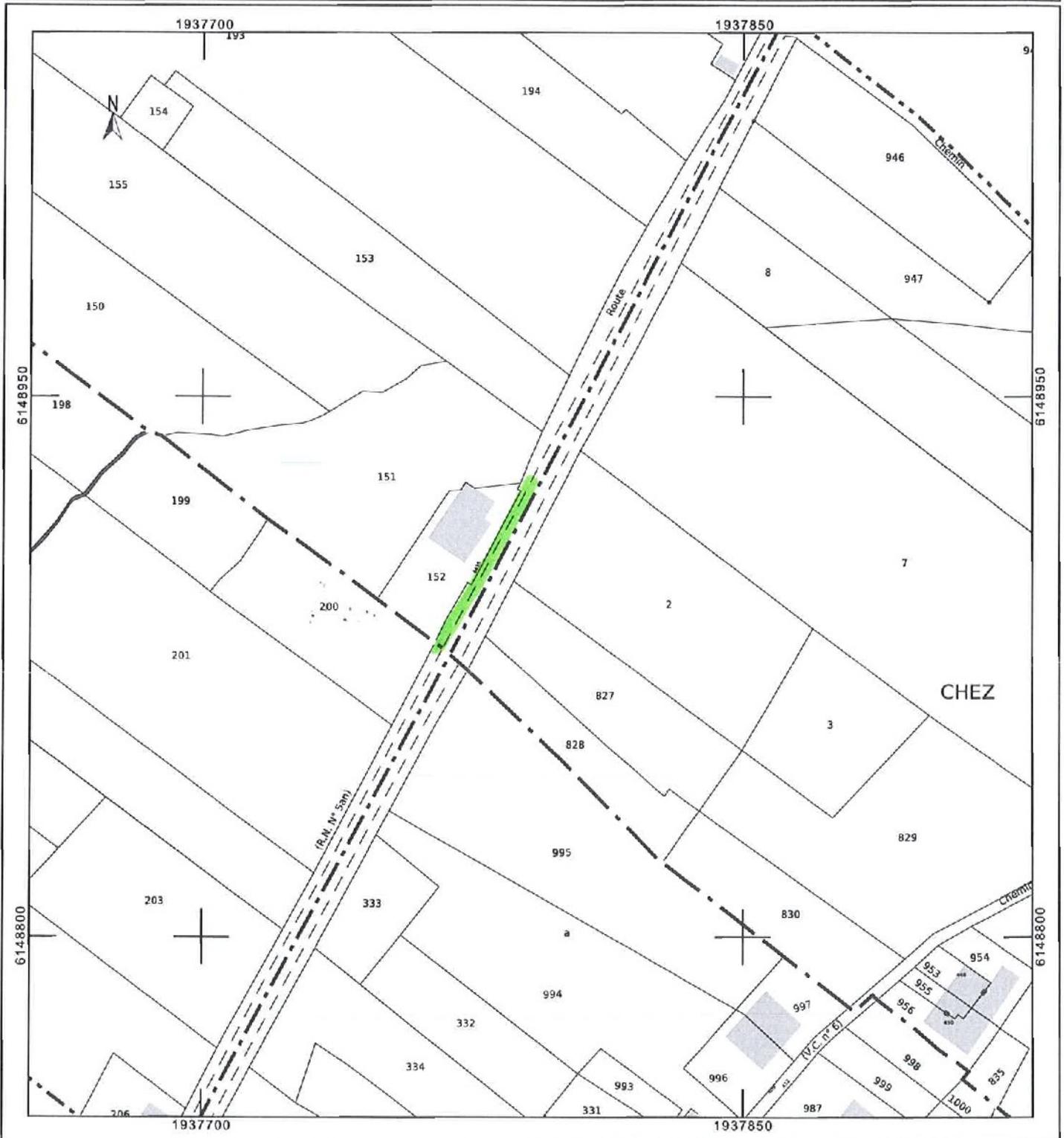
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

3 Rue Victor BERARD 39303
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 - fax
sdif.jura@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 14/06/2022.

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Michel PERRAD**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 415 au droit de la propriété située :

- **au 4435 Route départementale n°415**
- **Les Rousses « Chez la Matège »**

et cadastrée

- **H n°151 et 152.**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par les points A et D, comme étant sur la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 09/11/2022

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220005)



LES ROUSSES

Section H02

n° 151-152

"Chez la Mathège"

Propriété Michel PERRAD

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22-11-2022

ID : 039-223900010-20221121-ARR_2022_1235-AR

PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Echelle : 1/500

14.06.2022

Dossier 220005



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Application du plan cadastral

En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.



"le Bief à Colary"

C-199
Indivision BERTHET

1937700

C-200
ubert LIZON-A1U-CIRE

1937750

"Chez la Mathège"

H-151

H-155
M. Michel PERRAD

H-153
Indivision
BERTHET

H-152

1937750

A

D

RD

n°415

Bois d'Armont >>>

6148900

6148950

- Panneau routier
- Support téléphone
- Support EDF
- Borne nouvelle OGE

Les points A et D font l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

